

 **Organisme de formation****Ufcv**

Antenne Bouvines 234, rue Saint Hubert-59830 BOUVINES
Antenne Amiens 275 Rue Jules Barni, Bât E-80000 AMIENS
Tél : 03 22 33 69 66
Formationpro-hdf@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775685621 00804

 **Lieu de la formation****UFCV Amiens**

275 Rue Jules Barni, Bât E
80000 Amiens

▶ **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

 **Descriptif de la formation**

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "Loisirs Tous Publics »

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Autorité de certification : sports.gouv.fr

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557

Code CPF : 241669

 **Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)**

Date : du 13 Octobre 2022 au 20 Octobre 2023

Formation en alternance à temps plein en continu durant 54 semaines

▶ **Durée totale de la formation** : 1230 heures minimum sur 54 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 630 heures soit 35 heures par semaine
- Stage en milieu professionnel : 600h minimum en fonction des profils. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)

▶ **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter

 **Engagement qualité des formations**

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 **Exigences préalables à l'entrée en formation**

- Etre titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité
- Posséder une expérience d'au moins 200 heures sur 3 mois en animation auprès de publics
- Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, Bac pro services aux personnes, DEAES, DEAMP, etc.)
- Satisfaire aux épreuves d'admission

 **& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

 **Conditions d'admission**

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.

Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPjeps animation sociale, analyse détaillée d'une animation de groupe

▶ **Date des entretiens** : nous consulter

▶ **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

 **Coûts**

Nous contacter.

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 **Objectifs et contenus de la formation**▶ **Objectifs** :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
- Utiliser le jeu comme vecteur de lien social

▶ **Contenus** :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

 **Retrait des dossiers de candidature**

▶ **Retrait des dossiers** à partir de Mars 2022

▶ **Clôture des inscriptions** : 06 Octobre 2022

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins deux visites en milieu professionnel et 5 rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv « cela comprend les comités de pilotage et les rencontres en milieu professionnel ».

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Planning de la formation

Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre	
1 S		1 M		1 J UC4		1 D		1 M		1 M		1 S		1 L		1 J UC3		1 S		1 M		1 V		1 D	
2 D		2 M		2 V UC4		2 L		2 J UC4		2 J UC1		2 D		2 M		2 V UC3		2 D		2 M		2 S		2 L	
3 L		3 J		3 S		3 M		3 V UC4		3 V UC1		3 L UC4		3 M		3 S		3 L		3 J		3 D		3 M	
4 M		4 V		4 D		4 M		4 S		4 S		4 M		4 J UC4		4 D		4 M		4 V		4 L		4 M	
5 M		5 S		5 L		5 J UC1		5 D		5 D		5 M		5 V UC4		5 L Certificat UC3		5 M		5 S		5 M		5 J UC2	
6 J		6 D		6 M		6 V UC1		6 L UC3		6 L		6 J COPIL		6 S		6 M		6 J		6 D		6 M		6 V UC3	
7 V		7 L UC4		7 M		7 S		7 M UC3		7 M		7 V UC3		7 D		7 M		7 V		7 L		7 J UC1		7 S	
8 S		8 M UC2		8 J UC2		8 D		8 M		8 M		8 S		8 L		8 J UC2		8 S		8 M		8 V UC1		8 D	
9 D		9 M		9 V UC2		9 L		9 J UC3		9 J UC2		9 D		9 M Certificat UC1-2		9 V UC4		9 D		9 M		9 S		9 L	
10 L		10 J UC1		10 S		10 M		10 V UC3		10 V UC2		10 L		10 M		10 S		10 L		# J		10 D		10 M	
11 M		11 V		11 D		11 M		11 S		11 S		11 M		11 J UC1		11 D		11 M		# V		11 L		11 M	
12 M		12 S		12 L		12 J UC2		12 D		12 D		12 M		12 V UC2		12 L		12 M		# S		12 M		12 J UC1	
13 J Positionne		13 D		13 M		13 V UC2		13 L		13 L		13 J UC1		13 S		13 M		13 J		# D		13 M		13 V UC4	
14 V Positionne		14 L UC3		14 M		14 S		14 M		14 M		14 V UC1		14 D		14 M		14 V		# L		14 J UC2		14 S	
15 S		15 M COPIL		15 J UC3		15 D		15 M		15 M		15 S		15 L		15 J UC4		15 S		# M		15 V UC2		15 D	
16 D		16 M		16 V UC4		16 L		16 J		16 J UC4		16 D		16 M UC2		16 V UC2		16 D		# M		16 S		16 L	
17 L UC1		17 J UC1		17 S		17 M		17 V		17 V UC4		17 L		17 M		17 S		17 L		# J		17 D		17 M	
18 M UC2		18 V UC1		18 D		18 M		18 S		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M		# V		18 L		18 M	
19 M		19 S		19 L		19 J UC4		19 D		19 D		19 M		19 V UC4		19 L		19 M		# S		19 M		19 J UC2	
20 J UC3		20 D		20 M		20 V UC3		20 L		20 L		20 J		20 S		20 M		20 J		# D		20 M		20 V COPIL	
21 V UC3		21 L UC3		21 M		21 S		21 M		21 M		21 V		21 D		21 M		21 V		# L		21 J UC3		21 S	
22 S		22 M UC3		22 J		22 D		22 M		22 M		22 S		22 L UC1		22 J UC1		22 S		# M		22 V UC3		22 D	
23 D		23 M		23 V		23 L		23 J		23 J UC2		23 D		23 M UC1		23 V UC1		23 D		# M		23 S		23 L	
24 L		24 J UC4		24 S		24 M		24 V		24 V UC2		24 L		24 M		24 S		24 L		# J		24 D		24 M	
25 M		25 V UC4		25 D		25 M		25 S		25 S		25 M		25 J UC1		25 D		25 M		# V		25 L		25 M	
26 M		26 S		26 L		26 J UC2		26 D		26 D		26 M		26 V UC1		26 L		26 M		# S		26 M		26 J	
27 J		27 D		27 M		27 V UC2		27 L		27 L		27 J		27 S		27 M		27 J		# D		27 M		27 V	
28 V		28 L UC3		28 M		28 S		28 M		28 M		28 V		28 D		28 M		28 V		# L		28 J UC3		28 S	
29 S		29 M UC2		29 J		29 D		29 M		29 M		29 S		29 L		29 J Rattrapage UC1-2		29 S		# M		29 V Rattrapage UC		29 D	
30 D		30 M		30 V		30 L		30 J UC1		30 D		30 M		30 V UC4		30 J		30 D		# M		30 S		30 L	
31 L				31 S		31 M		31 V UC1		31 V UC1		31 M		31 M		31 M		31 L		# J				31 M	
42		91		42		56		42		70		35		77		77		0		0		56		42	
6		13		6		8		6		10		5		11		11		0		0		8		6	

Depot dossier et jury	
dépôt UC1/2	07/04/2023
dépôt UC3	12/05/2023
dépôt UC4	10/02/2023
Jury UC1/2	09/05/2023
Rattrapage UC1/2	29-juin
Jury UC3	05-juin
Rattrapage UC3	29/09/2022
Passage UC4	10/03/2023 au 31/05/2023
Rattrapage UC4	Du 02/05/2023 au 30/06/2023
les UC	
positionnement	2 14
UC1	22 154
UC2	21 147
UC3	19 133
UC4	19 133
Certif/rattrapage/co-pil	7 49
total	90 630
Positionnement	13 et 14 Octobre

630
90